

1724

Jeudi 4 juillet 1946.

Séjour en Suisse de M. Barrio
et M. Giral, hommes politiques
espagnols.

Département de justice et police. V e r b a l .

Le chef du département de justice et police communique
ce qui suit:

MM. Diëgo Martinez Barrio, président de la "République
espagnole" et Giral, premier ministre du gouvernement espagnol
en exil, désirent faire un court séjour en Suisse. La demande
d'autorisation est présentée par M. Curtet, membre de l'"Asso-
ciation des amis de l'Espagne républicaine", à Genève. Il
paraît indiqué de donner suite à la demande, pour un séjour
de quatorze jours, mais les deux hommes politiques espagnols
devront s'abstenir, durant leur séjour en Suisse, de toute
activité politique et de toute participation à des assemblées
publiques.

Le Conseil fédéral

d é c i d e

d'autoriser le département de justice et police à accorder
l'autorisation d'entrée, aux conditions prévues, laissant au
département politique le soin d'examiner si lesdites condi-
tions ne pourraient pas être communiquées verbalement à
MM. Barrio et Giral, par l'intermédiaire d'un représentant
de la légation de Suisse à Paris.

Extrait du procès-verbal au département de justice et
police et au département politique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser

